

**DISPOSITIF 9 DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS 2021-2027
DEVELOPPER LA COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA FILIERE FORET-BOIS**

OBJECTIF

Répondre au nouvel enjeu de l'acceptabilité sociale de la gestion et de l'exploitation forestière. Sensibiliser différents publics dont les plus jeunes à la forêt et au matériau bois. Renforcer la culture forestière auprès des élus, des prescripteurs et du grand public.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Deux axes principaux seront privilégiés : l'acceptabilité sociale et la sensibilisation des plus jeunes mais toute action de promotion et de valorisation de la filière forêt-bois est potentiellement éligible. Chaque dossier fera néanmoins l'objet d'un arbitrage par les élus départementaux sur la base de 5 dossiers retenus par an.

Peuvent être soutenus :

- la journée internationale de la forêt qui se tient chaque année le 21 mars,
- la réalisation d'outils pédagogiques à destination des écoles et collèges pour la découverte de la filière forêt-bois,
- les projets pluridisciplinaires autour de la filière,
- les « projets vitrine » collectifs réunissant les différents maillons de la filière pour la réalisation de projets utilisant du bois,
- les actions de promotions des professionnels comme « vis ma vis de bûcheron »,
- les sorties pédagogiques avec les scolaires pour planter des arbres comme avec l'association ASSE cœur vert...
- soutien aux manifestations grand public de promotion des produits, des terroirs et territoires dont la fête de la forêt...

AIDES

- Fonctionnement sous le mode d'un appel à projet annuel.
- 20 % de la dépense éligible plafonné à 2 000 € de subvention.

PIECES A FOURNIR

Au dépôt du dossier : formulaire de demande d'aide daté et signé + fiche descriptive du projet + devis des dépenses à engager faisant apparaître la part départementale nécessaire à l'équilibre budgétaire + RIB.

À la demande de versement de la subvention : factures acquittées + rapport/bilan de l'action de communication.

L'instruction technique, administrative et financière est réalisée par le service forêt et filière bois du Département (Contact : 04 77 43 71 11 – 06 20 98 48 17)

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Direction de la Forêt et de l'Agriculture

2 rue Charles de Gaulle

42022 St Etienne cedex 1